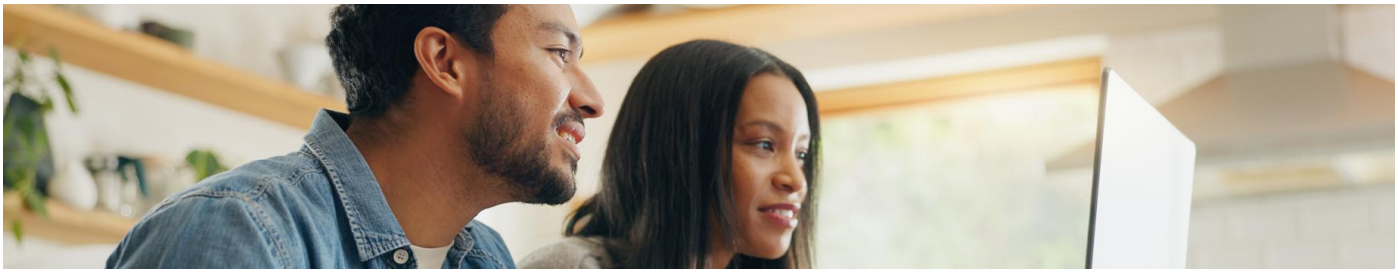

Assurance vie vs PEA (Plan d'épargne en actions)

06/05/2024

PEA (Plan d'Epargne en Actions) vs assurance vie, le match. Dans une logique d'investissement boursier sur les marchés européens, le PEA offre des perspectives de diversification intéressantes. L'assurance vie, quant à elle, est plébiscitée pour sa souplesse et ses modalités de transmission.

Attention : Suivant les compagnies d'assurance, tous les contrats ne sont pas les mêmes. Vérifiez les conditions générales avant d'en souscrire un et parlez-en avec votre conseiller.

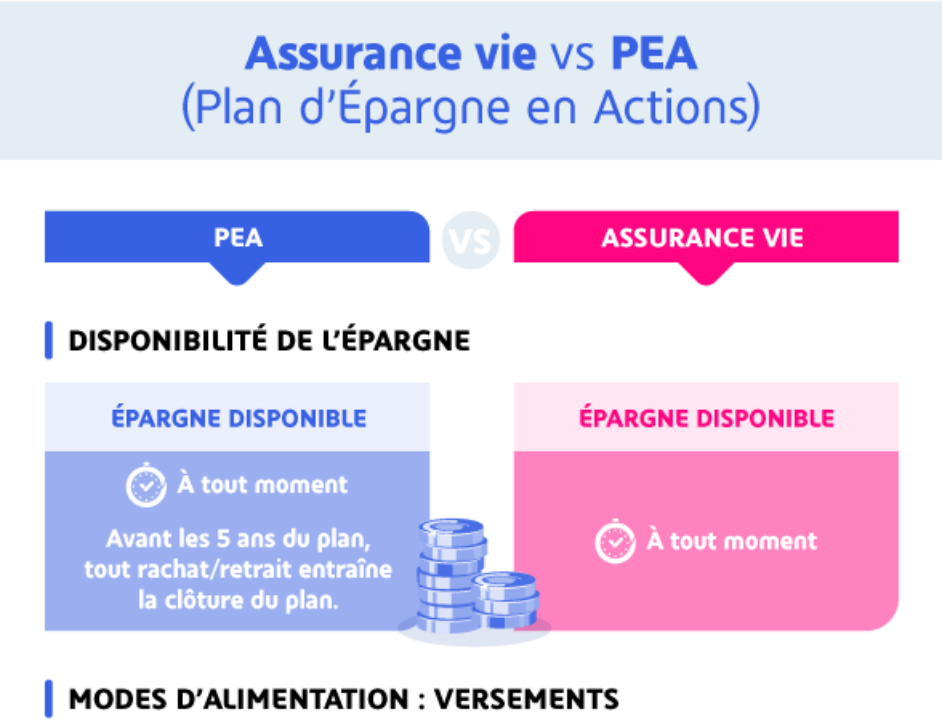

VERSEMENTS PONCTUELS ET/OU PROGRAMMÉS POSSIBLES À TOUT MOMENT	VERSEMENTS PONCTUELS ET/OU PROGRAMMÉS POSSIBLES À TOUT MOMENT
Montant max du PEA : 150 000 € (hors plus-values)	**Pas de montant maximum**

SUPPORTS* D'INVESTISSEMENT POSSIBLES

Type de support
(marché boursier ou OPC)

Actions d'entreprises cotées et **OPC** (organismes de placements collectifs)	**Fonds en euros, supports en unités de compte*** (= actions, obligations, OPC) et placements immobiliers via **SCPI****

**Sociétés Civiles de Placement Immobilier

*Les supports en actions et en unités de compte vous exposent à une perte en capital totale ou partielle, en fonction de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

Provenance

France et UE	France et international

FISCALITÉ DE LA SORTIE EN CAPITAL

Avant 5 ans, les plus-values sont soumises à l'impôt sur le revenu.	**Avant 8 ans,** tout est soumis à l'impôt sur le revenu.
Après 5 ans, les plus-values sont **exonérées**.	**Après 8 ans,** les plus-values sont **imposées à 12,8 %** après abattement.

Prélèvements sociaux : 17,2 %

FISCALITÉ DE LA RENTE VIAGÈRE

Avant les 5 ans, la rente est soumise à l'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux en fonction de l'âge du souscripteur lors de la liquidation du contrat.	**Rente soumise à l'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux** en fonction de l'âge du souscripteur lors de la liquidation du contrat.
À partir des 5 ans du contrat, **rente exonérée de l'impôt sur le revenu**.	

FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

Retrouvez la description détaillée de l'infographie : Assurance vie VS PEA

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme